



Note de présentation synthétique du compte financier unique 2025

Conseil municipal du 16 avril 2026

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte financier unique.

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Synthèse des résultats de la ville de Vaucresson

Données en k€	% de var. 2025-		
FONCTIONNEMENT	CFU 2024	CFU 2025	2024
RECETTES REELLES	17 695	18 027	1,88%
DEPENSES REELLES	14 287	14 419	0,93%
RESULTAT REEL (A)	3 408	3 608	5,86%
EPARGNE BRUTE	2 333	3 038	30,26%

INVESTISSEMENT	CFU 2024	CFU 2025
RECETTES REELLES	5 408	4 900
DEPENSES REELLES	14 768	5 462
RESULTAT REEL (B)	-9 359	-562

	CFU 2024	CFU 2025
RESULTAT CUMULE COMPTABLE (A + B)	-5 951	3 045
REPRISE DE RESULTATS	10 210	4 259
REPORTS	1 299	1 397
RESULTAT CUMULE COMPTABLE AVEC REPRISE RESULTATS AVEC REPORTS	5 558	8 702

TRESORERIE AU 31/12/N	4 585	7 172
ENDETTEMENT AU 31/12/N	1 405	1 220

Les recettes de fonctionnement affichent une hausse de 1,9%, tandis que les dépenses de fonctionnement évoluent au rythme de l'inflation : +0,9%.

Le résultat de fonctionnement progresse de 200 k€, pour s'établir à 3,6 M€.

L'épargne brute, solde de fonctionnement courant (hors cessions d'immobilisations), progresse de 700 k€ et atteint 3 M€.

Le résultat d'investissement s'élève à -0,6 M€.

Le résultat cumulé comptable atteint donc un montant de 3 M€, contre -6 M€ en 2024.

Rappelons que le résultat cumulé comptable de l'année 2024 porte la marque des dépenses d'investissement relatives au chantier de la médiathèque.

L'endettement de la Ville poursuit sa baisse et atteint désormais un montant de 1,2 M€ pour une trésorerie s'élevant à 7,2 M€ en progression de 2,6 M€.

En complément, la ville a bénéficié au début de l'année 2026 du remboursement de dépenses de péréquation antérieures pour un montant de 1 M€.

Le montant des reports atteint 1,4 M€, reflétant un solde positif des engagements non encore comptabilisés en fin d'année.

Le contexte national et local

Les collectivités locales ont connu un environnement budgétaire contraint en 2025. En effet, deux mécanismes principaux ont permis à l'Etat de contraindre les ressources fiscales des collectivités dans l'optique de limiter l'évolution de leurs dépenses :

- La première disposition concerne le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). L'Etat a opéré un prélèvement de 1 milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales. Ces sommes feront l'objet d'un reversement par tiers sur les 3 années suivantes. Le montant imputé à la ville de Vaucresson (et rapporté en cours d'exercice en décision modificative) s'élève à 278 k€.
- Le second dispositif concerne le gel de la fraction de TVA qui revient aux Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI), départements et régions ainsi qu'à la ville de Paris, et dans une moindre mesure aux communes et aux groupements à fiscalité additionnelle. La TVA est gelée au niveau de 2024. Dès lors, les collectivités locales n'ont pas bénéficié de la dynamique de la TVA, avec un manque à gagner de 1,2 milliard d'euros. Cette disposition ne s'applique pas à la ville de Vaucresson.

Parmi les autres mesures principales qui ont pesé sur les budgets locaux, on trouve :

- La baisse du Fonds vert de 57 % par rapport à 2024.
- La hausse de la cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL) de 1,4 Md€ environ pour 2025, représentant une charge additionnelle pour la ville de 72 k€.
- La poursuite de la baisse de la DGF pour plus de 50% des communes. De 2024 à 2025, la DGF de la ville de Vaucresson a été réduite de 100 k€.
- La réduction du fonds de péréquation départementale ayant conduit à la suppression de la dotation pour certaines villes bénéficiaires, dont Vaucresson qui a vu sa dotation s'éteindre en 2025 (-60 k€).

Au total, la contribution des collectivités au redressement des comptes publics a donc atteint plus de 7,7 milliards d'euros pour l'année 2025. La contribution de la ville de Vaucresson est estimée à 510 k€.

Sur le plan conjoncturel, le bloc communal a été marqué par :

- Une moindre progression des valeurs locatives (+1,7%) compte tenu du ralentissement de l'inflation : +0,9% en 2025 contre + 2% en 2024, et près de + 5% en 2022 et 2023.
- Le maintien des coûts énergétiques à un niveau élevé par rapport aux coûts historiques. Pour Vaucresson, les coûts énergétiques restent près de deux fois supérieurs au niveau pré-crise.
- Le redressement des droits de mutation après deux années de recettes inférieures à la moyenne de long terme.

On notera également la baisse significative des contributions de péréquation de la Ville de Vaucresson (- 485 k€ en 2025), faisant suite à la décision favorable rendue par le Conseil Constitutionnel à la QPC déposée par la Ville en 2021, contestant le calcul du FPIC instauré en 2015.

Au-delà de cette réduction annuelle, la Ville a obtenu le remboursement rétroactif d'une partie de ses contributions passées au titre du FPIC et a encaissé un montant de 1 M€ au début de l'année 2026.

Dans ce contexte, la ville de Vaucresson affiche une situation financière solide, avec une épargne brute de 3 M€ et une trésorerie nette (trésorerie moins endettement) de 7 M€, incluant le remboursement de péréquation.

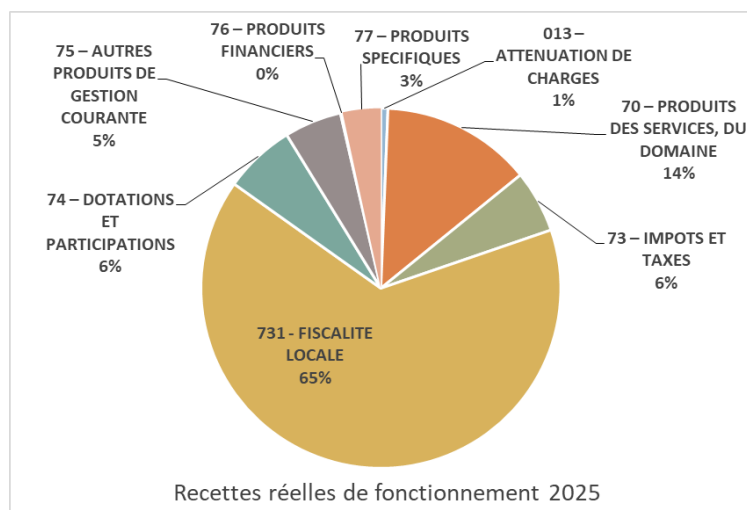
Rappelons que ce même solde s'élevait à -0,2 M€ en 2019, soit une progression de la situation financière nette de 7,2 M€ sur la période.

A – Section de fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement

CHAPITRES Chiffres en k€	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	VARIATION CFU 2025/CFU 2024
013 – ATTENUATION DE CHARGES	43	76	115	168,1%
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 950	2 030	2 436	24,9%
73 – IMPOTS ET TAXES	1 010	1 010	1 010	0,0%
731 – FISCALITE LOCALE	11 350	11 400	11 732	3,4%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 190	1 059	1 154	-3,0%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	900	938	928	3,2%
76 – PRODUITS FINANCIERS	132	75	36	-72,7%
77 – PRODUITS SPECIFIQUES	1 120	0	616	-45,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 695	16 587	18 027	1,9%

La répartition par chapitre se présente comme suit :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 027 k€ en 2025, contre 17 695 k€ en 2024, soit + 332 k€ (+1,9%). **Hors éléments exceptionnels (cessions de logements sociaux), la progression des recettes courantes est de 4,8%.**

Les principales variations sont les suivantes :

- Hausse des recettes de fiscalité directe : + 69 k€
- Baisse des cessions de logements sociaux : - 504 k€
- Hausse des produits des services et du domaine : + 486 k€
- Hausse des droits de mutation : + 318 k€

Le détail par chapitre est présenté ci-dessous.

CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES : 115 k€ contre 43 k€ en 2024. Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel (au titre des congés maladie et maternité).

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE : 2 436 k€ contre 1 950 k€ en 2024, soit une augmentation de 486 k€. Hors éléments ponctuels, la hausse structurelle s'établit à 270 k€ et reflète l'attention portée à la valorisation des services et des actifs du domaine de la Ville.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Participations familiales (cantine, services périscolaires, crèche...) : 1 242 k€ contre 1 090 k€ en 2024. Les participations familiales perçues au titre de la crèche municipale reviennent à un niveau normalisé en 2025 (258 k€), après une baisse en 2024 (162 k€) consécutive à une réduction des capacités d'accueil compte tenu du manque de personnel et celles du périscolaire affichent la même dynamique que l'an passé (+55 k€).
- Remboursement des mises à disposition au profit de POLD et du SIVU Haras Lupin : 413 k€ contre 358 k€ en 2024.
- Redevances d'occupation du domaine public (mobilier urbain, stationnement de voirie, tournages cinéma...) : 555 k€ contre 348 k€ en 2024. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes perçues au titre du stationnement (+79 k€), par une régularisation exceptionnelle de la régie du stationnement (+40 k€) et par l'élargissement du périmètre des redevances d'occupation (+30 k€).
- Concessions cimetières : 64 k€ contre 26 k€ en 2024. Pour mémoire la moyenne sur 6 ans s'établit à 40 k€.
- Autres recettes domaniales (recettes publicitaires JDV, produits d'activités annexes...) : 136 k€ contre 83 k€ en 2024. La hausse s'explique notamment par l'augmentation du remboursement des charges locatives des logements communaux et logements sociaux (+ 27 k€), par des remboursements de charges ponctuels (+17 k€).

CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES : 1 010 k€ inchangé par rapport à 2024.

- Attribution de compensation : 1 010 k€ même montant que 2024.
Cette attribution est versée par la Métropole du Grand Paris afin de restituer à la Ville le montant, figé en 2015, des ressources qu'elle perçoit à la place de la Ville, pour l'essentiel au titre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).

CHAPITRE 731 - FISCALITE LOCALE : 11 732 k€ contre 11 350 k€ en 2024. Ce chapitre représente 65% des recettes réelles de fonctionnement et se décompose comme suit :

- Impôts locaux : 10 440 k€ contre 10 370 k€ en 2024, soit une progression de 0,7%, inférieure à la revalorisation des valeurs locatives (+1,7%) compte tenu de la baisse parallèle des recettes de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En effet, les bases de cet impôt ont fait l'objet d'une correction en 2025 conduisant à une perte de recette d'un montant de 100 k€. Pour rappel, les taux de fiscalité locale (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) sont restés stables sur l'année. L'annexe 3 synthétise l'ensemble des éléments relatifs à ce poste.
- Droits de mutation : 1 130 k€ contre 813 k€ en 2024. La hausse des recettes (+39%) s'explique par la hausse des transactions immobilières sur l'année 2025. A titre de comparaison, la hausse départementale est de 27% en 2025. On rappellera que la moyenne sur la période 2020-2025 s'établit à 1,1 M€.

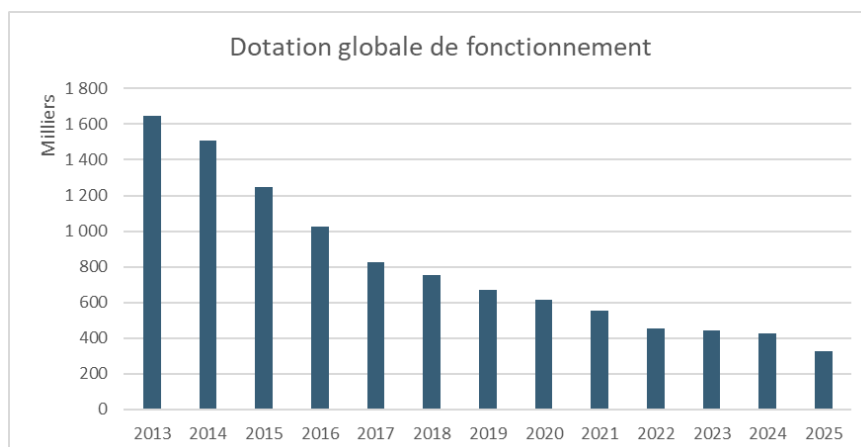
Suivi des droits de mutation



- Taxe sur la consommation d'électricité : 160 k€ contre 163 k€ en 2024. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Les communes et les départements perçoivent respectivement une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), dénommée depuis le 1^{er} janvier 2022 « accise sur l'électricité ».
- Autres : 2 k€ contre 4 k€ en 2024.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 1 154 k€ contre 1 190 k€ en 2024, soit une baisse de 36 k€.

- Dotation globale de fonctionnement : 328 k€ contre 428 k€. La DGF, versée par l'Etat, à l'origine en compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, voit son érosion s'accélérer en 2025 après trois années de baisse modérée. On rappellera que celle-ci s'élevait à 1,6 M€ en 2013.



- Dotation de solidarité rurale : 105 k€ contre 102 k€.
- Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle : 0 k€ contre 60 k€ en 2024. La loi de finances pour 2025 a réduit le montant de ce fonds et resserré les conditions d'attribution conduisant la ville à devenir inéligible.
- Autres dotations et participations : 721 k€ contre 600 k€ en 2024. Ce montant comprend les versements de la Caisse d'Allocations Familiales en hausse en 2025 grâce à la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financements pour la période 2025-2029 entre la ville et la CAF. Il intègre également les subventions petite enfance, sports et culture du Département des Hauts-de-Seine.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 928 k€ contre 900 k€ en 2024. Ce chapitre concerne principalement les revenus locatifs :

- Revenus des immeubles : 740 k€ contre 681 k€ en 2024. Ce poste inclut le loyer du Stade Français pour 354 k€ et les revenus des actifs immobiliers loués pour 386 k€. Ce poste intègre les logements communaux, le loyer du restaurant Bogart, le loyer des chambres de services en portage (destinées à être revendues aux bailleurs sociaux), les locations sportives et culturelles, ...
- Redevances DSP (crèches, cinéma, marché forain) : 124 k€ contre 137 k€ en 2024 en baisse en raison du changement de périmètre des DSP des crèches et de l'arrêt de la DSP du cinéma en avril 2025.
- Autres produits de gestion courante : 64 k€ contre 82 k€ en 2024.

CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS : 36 k€ contre 132 k€ en 2024. Ce chapitre concerne principalement les intérêts des comptes à terme avec un montant moyen de 1,3 M€ placé sur l'année, en recul en raison de la baisse des taux d'intérêt (2,20% en moyenne contre 3,66% en 2024) et de la moindre disponibilité de la trésorerie en cours d'année.

CHAPITRE 77 - PRODUITS SPECIFIQUES : 616 k€ contre 1 120 k€ en 2024. Ce chapitre est constitué essentiellement des produits de cession d'immobilisations (la ville a cédé 11 chambres de service et 1 appartement aux bailleurs sociaux dans le cadre du programme de logement social contre 25 chambres en 2024 et a procédé à 2 échanges de chambres de service).

ECRITURES D'ORDRE : 136 k€ contre 95 k€ en 2024. Ce poste intègre les travaux en régie ainsi que les écritures de cessions de chambres et baux emphytéotiques.

2) Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES Chiffres en k€	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	VARIATION CFU 2025/CA 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 093	4 549	4 056	-0,9%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6 302	6 708	6 525	3,5%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 907	1 391	1 592	-16,5%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 799	2 842	2 186	21,5%
66 - CHARGES FINANCIERES	162	62	61	-62,5%
67 - CHARGES SPECIFIQUES	22	3	0	-99,8%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 287	15 555	14 419	0,9%
TOTAL DEPENSES DES SERVICES (hors FCCT, péréquations et DILICO)	11 547	12 000	11 621	0,6%

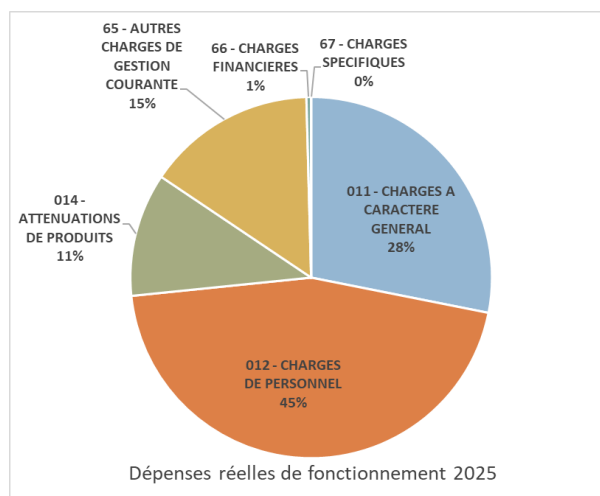
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 419 k€ en 2025 contre 14 287 k€ en 2024, soit une progression de 0,9%.

Hors contributions externes (principalement péréquation, intercommunalité), la hausse des dépenses courantes des services s'établit à +0,6%.

	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	14 287	14 419
Péréquation et SRU	1 907	1 314
DILICO	0	278
FCCT	833	1 206
Dépenses courantes des services	11 547	11 622

On rappellera que le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/habitant est de 1 659€ (1 644€ par habitant en 2024) à comparer à la moyenne départementale de 1 949€.

Le détail par chapitre est le suivant :



CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 4 056 k€ contre 4 093 k€ en 2024, soit -0,9%.

La baisse des charges à caractère général s'élève à -37 k€, la principale variation étant le recul des coûts énergétiques après deux années de forte hausse.

Le détail des principaux postes du chapitre des dépenses à caractère général se présente comme suit :

- Achats, fluides, fournitures et prestations de service : 1 161 k€ contre 1 275 k€ en 2024. Les dépenses d'énergie continuent à refluer, sans revenir au niveau de 2022. Elles atteignent 582 k€ en 2025 contre 626 k€ en 2024.

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Gaz	101	193	381	209	231
Électricité bâtiments	125	132	264	314	270
Electricité éclairage public	79	68	108	103	81
TOTAL ENERGIE (k€)	305	392	753	626	582

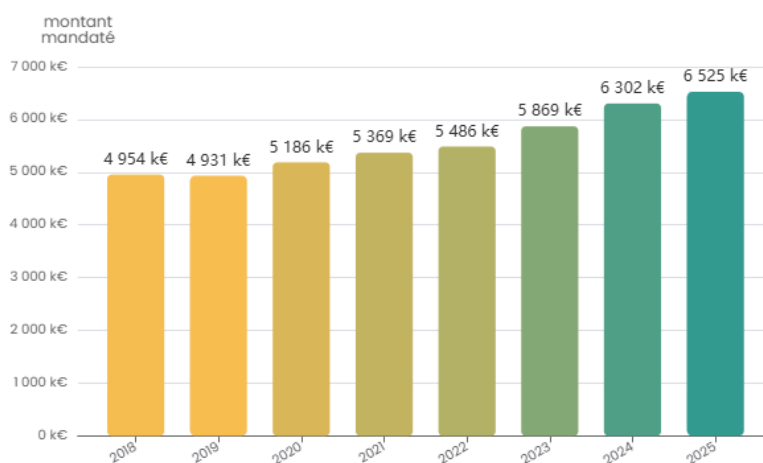
Consommations en MWh	2024	2025	% de var. 2025-2024
Gaz	1 611	1 758	9,1%
Electricité	1 287	1 315	2,2%

- Contrats : 559 k€ contre 531 k€ en 2024. Ce poste reprend notamment en 2025 les DSP crèches et les contrats nettoyage de la voirie, entretien des bâtiments, maintenance des équipements de stationnement et bouches d'incendie. A noter la suppression du contrat de délégation de service public de la crèche de La Croix Blanche en milieu d'année (soit une économie de 41 k€ par rapport à 2024) et l'intégration des coûts de fonctionnement des nouveaux services municipaux en année pleine (médiathèque, police municipale, cabinet médical).
- Honoraires (ateliers parentalité, juridique, finances, ...) : 166 k€ contre 122 k€ en 2024. Les honoraires sont en hausse en raison du dossier juridique de la DSP du cinéma.

- Les autres achats et services extérieurs : 1 230 k€ contre 1 222 k€ en 2024.
- Les autres sous-postes sont :
 - Les locations immobilières : 39 k€ contre 47 k€ en 2024 (loyer du parking de la gare),
 - Les charges de copropriété : 56 k€ contre 75 k€ en 2024 (baisse du stock de chambres de services),
 - Les locations mobilières : 145 k€ contre 132 k€ en 2024 (augmentation du coût des locations de véhicules et des photocopieuses)
 - Les dépenses d'entretien-réparation-maintenance : 398 k€ contre 409 k€ en 2024.
 - Divers services extérieurs (assurance, formations) : 174 k€ contre 151 k€ en 2024 compte tenu de l'intégration des assurances de dommage-ouvrage pour les travaux de la médiathèque et du restaurant Bogart.
- Impôts et taxes : 126 k€ contre 128 k€ en 2024.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 6 525 k€ contre 6 302 k€ en 2024 (+ 223 k€).

Zoom sur le chapitre 012 – Dépenses de fonctionnement – Charges de personnel



L'évolution des charges de personnel est de +3,5 % en 2025 et se répartit comme suit :

- Augmentations indiciaires : +2 %
- Renforcement des services municipaux : +1,9 %
- Solde des départ et remplacements : -0,5 %

L'augmentation à effectifs constants s'explique par des dépenses dites incompressibles qui obéissent notamment à des décisions gouvernementales et sur lesquelles la collectivité n'a pas possibilité d'intervention dans la mesure où elles s'appliquent de plein droit aux agents concernés :

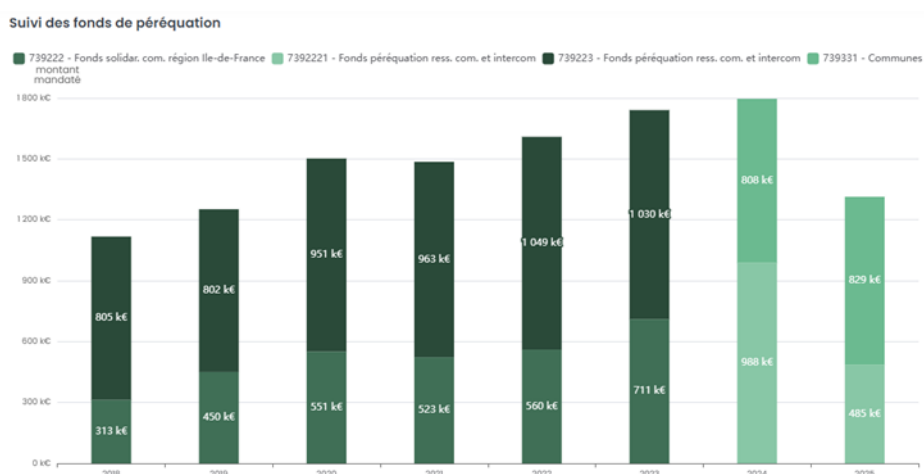
- Du SMIC et de la participation financière à la protection sociale complémentaire (+7 k€),
- Du GVT (glissement, vieillesse, technicité) et du RIFSEEP (+ 22 k€),
- De la prime d'assurance statutaire (+9 k€),
- Des charges de CNRACL (+72 k€),
- De l'instauration de la prime « petite enfance » (+22 k€)

Dans le cadre du renforcement des services municipaux (1 poste à la médiathèque + vacataires, 1 CDD au service des sports), les effectifs de la Ville ont progressé de 3 ETP, représentant un surcoût budgétaire d'un montant de 124 k€.

Le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement atteint 45,25% en 2025 contre 42,62% en 2024.

CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS : 1 592 k€ contre 1 907 k€ en 2024. Ce chapitre en baisse de 16,5% de 2024 à 2025 concerne les fonds de péréquation et la pénalité SRU.

- Contribution au FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile de France) pour 829 k€ contre 808 k€ en 2024.
- Contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 485 k€ contre 988 k€ en 2024. La réduction du FPIC fait suite à la décision favorable du Conseil Constitutionnel sur la QPC déposée par les villes de Vaucresson et Saint-Cloud. La répartition dérogatoire de cette charge de péréquation a été jugée non conforme à la Constitution. Dans ce contexte, la répartition retenue est désormais la répartition de droit commun, conduisant à une baisse de 49% de la charge de la ville.



- Contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) pour 278 k€. La loi de finances pour 2025 a instauré un nouveau dispositif DILICO, pour assurer des prélèvements obligatoires sur les collectivités et aider au redressement des finances publiques. Cette somme devrait faire l'objet d'un reversement par tiers sur les 3 années suivantes.
- Amende de carence relative aux logements sociaux au titre la loi SRU pour 0 k€ contre 111 k€ en 2024. La Ville de Vaucresson n'atteint pas le taux légal de logements sociaux, la pénalité SRU est restée au même niveau que celle de 2024, soit 434 k€. Compte tenu des dépenses déductibles engagées par la ville, le montant net ressort à 0 k€ sur l'exercice 2025.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 2 186 k€ contre 1 799 k€ en 2024. La progression de ce chapitre provient de la minoration du FCCT en 2024, compte tenu de la récupération de contributions excédentaires passées :

- Subventions aux associations et au CCAS : 328 k€ contre 329 k€ en 2024.
- Contingents et participations obligatoires : 343 k€ contre 310 k€ en 2024. Ce poste comprend les contributions aux syndicats et aux groupements (SIVU Haras Lupin, Autolib', ...) : 156 k€ contre 116 k€ en 2024. La contribution à la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers) est en légère diminution : 187 k€ contre 193 k€ en 2024. Ce poste est en hausse essentiellement en raison du coût de clôture du contentieux Autolib (39 k€).

- Autres charges de gestion courante et redevances : elles diminuent à 173 k€ contre 191 k€ en 2024. Ce dernier poste intègre principalement en 2025 les abonnements informatiques (128 k€) et les indemnités versées aux exploitants du restaurant Bogart (32 k€).
- Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au territoire Paris Ouest La Défense au titre des compétences intercommunales : le montant versé en 2025 est de 1 206 k€ contre 832 k€ en 2024. Rappelons qu'en 2024, le FCCT de la Ville intégrait une récupération des excédents historiques pour un montant de 502 k€. En effet, en 2023, la ville de Vaucresson avait proposé à POLD une nouvelle méthode de calcul des FCCT destinée à mettre un terme au versement d'une contribution supérieure aux besoins effectifs de financement de l'intercommunalité et devant permettre l'apurement progressif des excédents accumulés au sein de POLD. Un accord a pu être trouvé sur ce sujet juridiquement complexe et la ville de Vaucresson sera désormais en mesure de régler un FCCT ajusté au besoin réel de financement de l'intercommunalité. Le montant versé en 2025 reflète le FCCT normatif, les excédents ayant été purgés en 2023 et 2024.
- Indemnités, cotisations et formations Elus : 135 k€ inchangé par rapport à 2024.

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : 61 k€ contre 162 k€ en 2024. Ce poste intègre les intérêts d'emprunts sur l'encours résiduel, après le remboursement anticipé intervenu dans le courant de l'année 2024. Rappelons que le taux d'intérêt de cet emprunt résiduel s'élève à 4,54%.

CHAPITRE 67 - CHARGES SPECIFIQUES : 0 k€ contre 22 k€ en 2024, montant versé au Stade Français en compensation d'une partie du loyer perçu en période Covid.

ECRITURES D'ORDRE : 1 481 k€ contre 1 762 k€ en 2024.

Dotations aux amortissements : 798 k€ contre 593 k€ en 2024 compte tenu de l'intégration de la médiathèque dans l'actif comptable de la ville en 2025, provisions : 25 k€ contre 5 k€ en 2024, écritures de cessions d'immobilisations : 658 k€ contre 1 164 k€ en 2024.

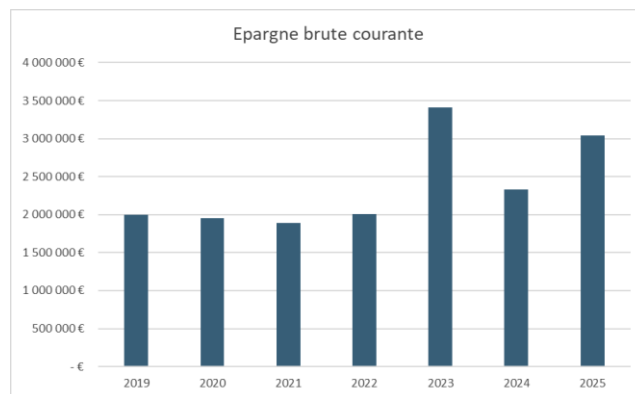
3) Solde de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2025
Résultat réel Fonct.	3 408	3 608
Epargne brute	2 333	3 038
Solde Opérations d'ordre	-1 666	-1 344
Résultat comptable Fonct.	1 742	2 263

Le résultat réel de fonctionnement (avant opérations d'ordre) de l'année 2025 s'établit à 3 608 k€, en hausse de 6% par rapport au résultat de l'année 2024 (3 408 k€).

Le résultat réel intègre les cessions immobilières et représente la capacité financière totale dégagée par la Commune pour financer ses investissements.

Le solde d'autofinancement courant (hors cessions immobilières) correspond à l'épargne brute, qui s'est élevée à 3M€ en 2025, en progression de 700 k€ par rapport à l'année précédente.



En synthèse, cette progression de l'épargne brute provient principalement de la dynamique des recettes courantes de l'année (Produits des services et du domaine, droits de mutation, impôts locaux), les dépenses des services progressant modérément et les variations des contributions externes s'équilibrant (FCCT et péréquation).

Le résultat comptable de fonctionnement (après opérations d'ordre) s'élève à 2 263 k€.

B - Section d'investissement

1) Recettes d'investissement

CHAPITRES Chiffres en k€	Inscriptions budgétaires		
	CFU 2024	2025	CFU 2025
FCTVA	1 168	1 806	1 806
SUBVENTIONS GRANDES OPERATIONS ET AUTRES SUBVENTIONS	4 156	5 002	2 068
AUTRES RECETTES	70	193	76
PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES *	0	415	0
EMPRUNT	14	1 208	949
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 409	8 624	4 900

* produit enregistré au BP en investissement et au CA en fonctionnement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 900k€.

Ce montant est inférieur au montant budgété (8 624 k€) en raison du décalage de l'encaissement de subventions.

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA 2025 perçu sur les travaux réalisés en 2024 pour 1 806 k€ contre 1 168 k€ en 2024.
- Les subventions reçues en 2025 s'élèvent à 2 068 k€, inférieures de 2 934 k€ au montant des inscriptions budgétaires :
 - Concernant **les subventions perçues au titre des grandes opérations**, il a été encaissé 1 106 k€. On notera que le montant des inscriptions budgétaires s'élevait à 3 180 k€. L'écart se compose de l'annulation de crédits (239 k€) et d'un report de subventions sur des dossiers non clôturés en 2025 (1 835 k€), principalement sur les grandes

opérations suivantes : médiathèque, restaurant Bogart et squares Croix Blanche et Montgolfière.

- Concernant **les subventions perçues au titre des investissements courants**, il a été encaissé 962 k€ par rapport à une inscription budgétaire de 1 822 k€. L'écart se compose d'un report de subventions sur des travaux inscrits en 2025 concernant principalement la vidéoprotection, les travaux d'éclairage du boulevard de Jardy et les cours oasis des écoles maternelle et élémentaire des Peupliers.
- Autres recettes : la taxe d'aménagement pour 71 k€ contre 10 k€ en 2024, les amendes de police pour 0 k€ contre 52 k€ en 2024 compte tenu de la modification des modalités d'attribution, plus restrictives.
- Ecritures d'ordre : dotations aux amortissements : 798 k€ contre 593 k€ en 2024, provisions : 25 k€ contre 5 k€ en 2024 et autres écritures d'ordre : 1 241 k€ liés aux travaux en cours et cessions d'immobilisations, contre 1 769 k€ en 2024.

2) Dépenses d'investissement

CHAPITRES Chiffres en k€	Inscriptions budgétaires		
	CFU 2024	2025	CFU 2025
INVESTISSEMENTS COURANTS	3 098	3 295	1 973
GRANDES OPERATIONS	8 576	4 390	2 495
ACQUISITIONS IMMOBILIERES, SURCHARGES FONCIERES	1 394	984	809
REMB. CAPITAL EMPRUNTS	1 700	185	185
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 768	8 854	5 462

Les dépenses d'investissement s'établissent à 5 462 k€, retrouvant un niveau proche de la moyenne de long terme, après une année 2024 marquée par la réalisation de la majeure partie des travaux de la médiathèque ainsi que par le remboursement anticipé de l'emprunt de la Ville.

Les principaux investissements concernent les grandes opérations ainsi que les acquisitions foncières liées au logement social.

Le détail des dépenses d'investissement est le suivant :

- **Investissements courants pour 1 973 k€ :**
 - Travaux et matériel bâtiments : 375 k€ (moyenne 2019-2025 : 313 k€)
 - Travaux de voirie : 229 k€, (moyenne 2019-2025 : 163 k€)
 - Travaux d'éclairage public : 298 k€
 - Investissement numérique (serveurs et logiciel) : 175 k€
 - Cour oasis écoles maternelle et élémentaire des Peupliers : 132 k€
 - Vidéoprotection : 404 k€

L'écart entre le réalisé 2025 et l'inscription budgétaire s'explique par le décalage de travaux ou de paiements : reports de 924 k€ (dont 195 k€ pour la vidéoprotection et 293 k€ pour les cours oasis écoles maternelle et élémentaire des Peupliers).

- **Investissements grandes opérations** pour 2 495 k€ :
 - Etudes pour l'hôtel de ville et travaux du guichet unique : 41 k€
 - Restructuration du square de la Montgolfière : 594 k€
 - Fin des travaux médiathèque et restaurant municipal : 1 058 k€
 - Réaménagement du complexe Yves du Manoir : 135 k€
 - Aménagement du rond-point du Souvenir Français : 34 k€
 - Etudes pour la rénovation énergétique des bâtiments : 152 k€
 - Rénovation du square de la Croix Blanche : 481 k€

L'écart entre le réalisé 2025 et l'inscription budgétaire s'explique principalement :

- Par le décalage des travaux ou de paiement des opérations suivantes : reports de 861 k€ dont la médiathèque (122 k€ reportés), le square de La Montgolfière (127 k€ reportés), le square de La Croix Blanche (145 k€ reportés), le complexe Yves du Manoir (72 k€ reportés) et la rénovation énergétique des bâtiments (339 k€ reportés).
 - Par l'annulation de crédits 2025 réinscrits sur 2026 : rénovation énergétique (711 k€) et complexe Yves du Manoir (666 k€).
- **Acquisitions immobilières et surcharges foncières** versées aux bailleurs pour 809 k€ pour une inscription budgétaire d'un montant de 984 k€.
 - **Remboursement du capital des emprunts** pour 185 k€.
 - **Ecritures d'ordre** (travaux en cours, cessions d'immobilisations, travaux en régie, provisions et baux emphytéotiques...) pour 720 k€ contre 700 k€ en 2024.

3) Solde d'investissement

	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles Invest.	5 408	4 900
Dépenses réelles Invest.	14 768	5 462
Résultat réel Invest.	-9 359	-562
Solde Opérations d'ordre	1 667	1 344
Résultat comptable Invest.	-7 692	782

Le résultat réel d'investissement de l'année 2025 est de - 562 k€ contre - 9 359 k€ en 2024 (dont 6,1 M€ de travaux médiathèque-restaurant municipal).

Le résultat comptable d'investissement 2025 (après opérations d'ordre) s'élève à 782 k€ contre - 7 692 k€ en 2024.

C - Résultat Total

	CFU 2024	CFU 2025
RESULTAT CUMULE COMPTABLE (A + B)	-5 951	3 045
REPRISE DE RESULTATS	10 210	4 259
REPORTS	1 299	1 397
RESULTAT CUMULE COMPTABLE AVEC REPRISE RESULTATS AVEC REPORTS	5 558	8 702

Le résultat cumulé comptable total s'élève à 3 045 k€ contre - 5 951 k€ en 2024.

Après affectation des résultats antérieurs (4 259 k€) et des reports d'investissement (1 397 k€), le résultat cumulé comptable avec reprise des résultats et reports s'élève à 8 702 k€.

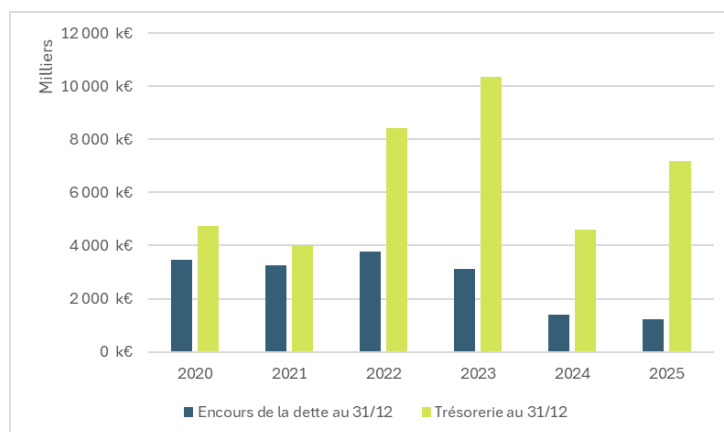
D - Endettement et trésorerie

L'encours de la dette restant due s'élève à 1 220 k€ au 31 décembre 2025 soit 137€ par habitant à comparer à 755€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.

Cet encours correspond à un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours est de 1 220 k€ à fin 2025. L'annuité en capital s'est élevée à 111 k€ en 2025.

La réserve de trésorerie s'élève à 7 172 k€ au 31/12/2025, contre 4 585 k€ en 2024. La variation de trésorerie (+ 2 586 k€) correspond au résultat réel total de l'exercice (3 045k€) et à des décalages d'encaissements-décaissements courants négatifs (-459 k€).

La trésorerie nette mobilisable par la ville, après déduction de la dette bancaire (1 220 k€), **s'élève donc à 6 M€, en progression de 2,8 M€ par rapport au 31/12/2024.**



On rappellera que la Ville a obtenu en mars 2026 le remboursement de dépenses de péréquation antérieures pour un montant de 1,044 M€. Ce remboursement fait suite à la QPC introduite par la ville en 2024. Ce montant renforce d'autant la réserve de trésorerie.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chiffres en k€							
013 – ATTENUATION DE CHARGES	50	56	61	16	32	43	115
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 977	1 348	1 751	1 930	1 960	1 950	2 436
73 – IMPOTS ET TAXES	10 091	10 465	10 539	11 307	1 010	1 010	1 010
731 - FISCALITE LOCALE					10 899	11 350	11 732
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 485	1 537	1 242	1 225	1 161	1 190	1 154
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	850	731	828	785	784	900	928
76 – PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	79	132	36
77 – PRODUITS SPECIFIQUES	96	82	215	553	516	1 120	616
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 549	14 220	14 637	15 816	16 441	17 695	18 027

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chiffres en k€							
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 313	2 880	3 151	3 718	3 967	4 093	4 056
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 931	5 186	5 369	5 486	5 869	6 302	6 525
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 252	1 502	1 486	1 612	1 747	1 907	1 592
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 467	2 425	2 307	2 300	858	1 799	2 186
66 - CHARGES FINANCIERES	189	174	155	155	149	162	61
67 - CHARGES SPECIFIQUES	320	46	93	48	69	22	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 472	12 213	12 560	13 317	12 659	14 287	14 419

ANNEXE 2 : PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs CA 2025	Moyennes nationales de la strate – Données 2024 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales – Données 2024 Source SFDL-DGFIP
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 659 €	1 101 €	1 949 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation et DILICO/population	1 436 €	-	-
Produit des impositions directes/population	1 169 €	607 €	1 055 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	2 019 €	1 315 €	2 217 €
Dépenses d'équipement brut/population	503 €	441 €	585 €
Encours de la dette/population	137 €	755 €	1 394 €
Dotation globale de fonctionnement/population	37 €	163 €	63 €
Dépenses de personnel/Dép. réelles de fonct.	45,25 %	57,06 %	50,92 %



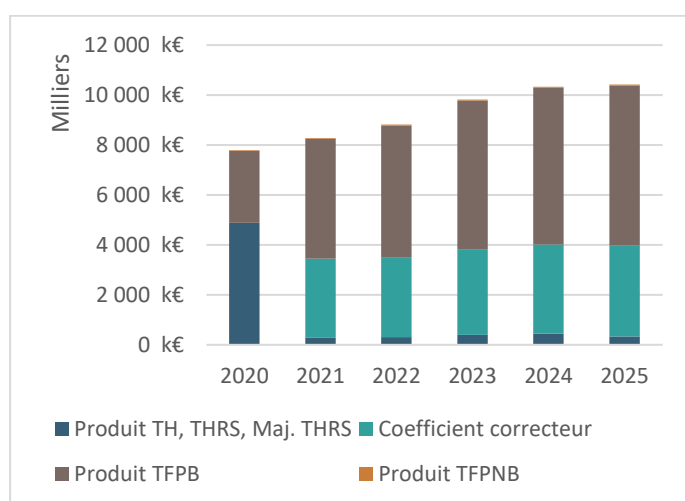
ANNEXE 3 : LA FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe locale a connu plusieurs modifications au cours des dernières années.

Dans ce cadre, il nous est apparu nécessaire de proposer une synthèse des évolutions pour la ville et les contribuables dans le tableau ci-dessous.

Rappel des évolutions fiscales :

- **2018-2023 : suppression progressive de la taxe d'habitation (mesure nationale)** : Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des Français. En 2021, 80 % des Français ne la payaient plus. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement était de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette suppression est intégralement compensée, dans le budget de la commune, par le transfert de la taxe foncière départementale et par un versement compensatoire de l'Etat (coefficient correcteur).
- **2021 : hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (mesure locale)** : La ville de Vaucresson a décidé, à partir de 2021, de majorer de 20% la taxe d'habitation des résidences secondaires. Instaurée depuis 2015, cette majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être appliquée sur décision de la municipalité (taux majoré de 20% à 60%). Elle concerne les agglomérations, de plus de 50 000 habitants, situées en zone tendue d'accès au logement. Cette mesure représente une recette de 48 k€ en 2021.
- **2021 : hausse de la taxe foncière compensée par une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) (mesure locale)** : La ville de Vaucresson a décidé à partir de 2021 de relever la taxe foncière de 0,96% et de baisser la TEOM de 0,96%. Ces deux taxes s'appliquant à des bases locatives similaires, les deux mouvements sont neutres pour les contribuables et représentent une recette additionnelle de 233 k€ pour le budget de la ville en 2021.
- **2022-2023 : hausse du taux de la taxe foncière avec une première augmentation de 1,25 point en 2022 puis une deuxième augmentation de 1,25 point en 2023 (mesure locale)** : Le taux passant de 19,90% à 22,40% pour la partie bâtie, et de 31,15% à 33,65% pour la partie non bâtie. Cette augmentation représente 644 k€.
- **2024-2025 : pas de hausse de taux.**



Années	Taux TFPB	Taux TFPNB	Taux TH et THRS
2018	11,86%	31,15%	16,66%
2019	11,86%	31,15%	16,66%
2020	11,86%	31,15%	16,66%
2021	19,90%	31,15%	16,66%
2022	21,15%	32,40%	16,66%
2023	22,40%	33,65%	16,66%
2024	22,40%	33,65%	16,66%
2025	22,40%	33,65%	16,66%

Compte Administratif	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fiscalité directe	7 788 024	7 923 414	8 218 322	8 819 368	9 826 709	10 332 766	10 431 156
Impôts locaux	7 663 401	7 791 516	5 130 636	5 625 317	6 414 894	6 753 503	6 776 320
Allocations compensatoires de l'Etat	124 623	131 898	3 087 686	3 194 051	3 411 815	3 579 263	3 654 836
Détail	7 788 024	7 923 414	8 218 322	8 819 368	9 826 709	10 332 766	10 431 156
Taxe foncière propriétés bâties	2 789 673	2 876 170	4 809 197	5 286 069	5 979 447	6 273 059	6 401 698
Taxe foncière propriétés non bâties	29 292	26 858	26 659	35 942	39 507	35 499	34 191
Taxe d'habitation	4 460 477	4 048 796	294 780	303 306	395 940	444 945	340 431
Compensation des dégrèvements liés à la réforme TH	383 959	839 692	-	-	-	-	-
Allocation compensatoire Coefficient correcteur	-	-	3 084 026	3 189 498	3 406 505	3 573 775	3 647 060
Allocation compensatoire de Taxe foncière	2 813	2 932	3 660	4 553	5 310	5 488	7 776
Allocation compensatoire de Taxe d'habitation	121 810	128 966	-	-	-	-	-

Avis d'impôt des contribuables	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Avis d'impôt de taxe foncière	5 971 006	6 144 205	6 105 051	6 634 938	7 448 798	7 825 196	7 984 426
Impôts perçus par la commune	2 818 965	2 903 028	4 835 856	5 322 011	6 018 954	6 308 558	6 435 889
Taxe foncière propriétés bâties	2 789 673	2 876 170	4 809 197	5 286 069	5 979 447	6 273 059	6 401 698
Taxe foncière propriétés non bâties	29 292	26 858	26 659	35 942	39 507	35 499	34 191
Impôts perçus par d'autres collectivités	2 917 186	2 999 678	1 040 572	1 067 711	1 157 334	1 230 134	1 262 033
Taxe foncière propriétés bâties	1 668 533	1 718 067	-	-	-	-	-
Taxe additionnelle propriétés non bâties	9 768	8 947	8 880	11 535	12 207	10 965	10 574
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 089 810	1 121 468	879 664	911 838	972 698	1 027 048	1 051 346
Taxes spéciales	147 397	149 333	149 807	142 121	153 461	162 897	160 000
Taxe Gemapi	1 678	1 863	2 221	2 217	18 968	29 224	40 113
Frais de gestion de la fiscalité directe locale	234 855	241 499	228 623	245 216	272 510	286 504	286 504

Avis d'impôt de taxe d'habitation	4 736 236	4 322 488	3 026 470	1 711 016	415 363	470 446	365 860
Impôts perçus par la commune retraits du dégrèvement Etat	4 460 477	4 048 796	294 780	303 306	395 940	444 945	340 431
Taxe d'habitation résidences principales et secondaires	4 460 477	4 048 796	246 243	253 581	338 983	377 109	287 731
Taxe d'habitation majoration résidences secondaires	-	-	48 537	49 725	56 957	67 836	52 700
Impôts perçus par l'Etat et autres collectivités	139 086	140 305	2 695 531	1 383 801	6 908	11 115	11 043
Montant résiduel de TH versé à l'Etat (fin en 2023)	-	-	2 688 276	1 369 610	-	-	-
Taxe spéciale d'équipement	136 062	137 428	5 051	12 426	5 349	7 840	6 918
Taxe Gemapi	3 024	2 877	2 204	1 765	1 559	3 275	4 125
Frais de gestion de la fiscalité directe locale et prélèvements Etat	136 673	133 387	36 159	23 909	12 515	14 386	14 386

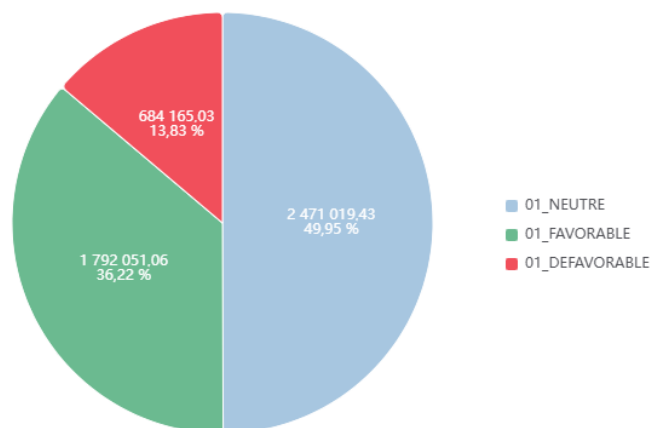
Total des avis d'impôt taxe foncière et taxe d'habitation	10 707 242	10 466 693	9 131 521	8 345 954	7 864 161	8 295 642	8 350 286
--	-------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

ANNEXE 4 : BUDGET VERT

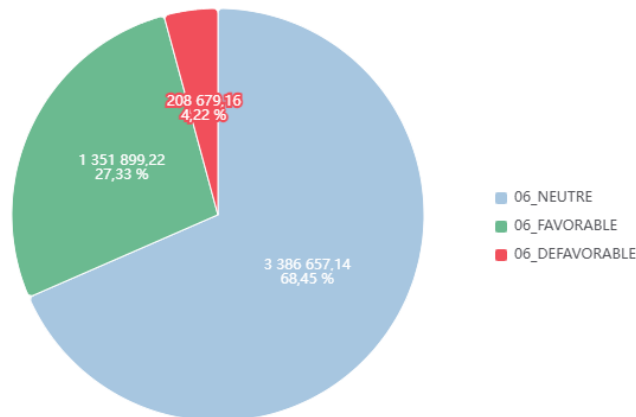
Le budget vert est un outil d'évaluation environnementale des dépenses d'investissement des collectivités, désormais obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il consiste à analyser le budget ligne par ligne afin d'identifier l'impact des dépenses sur les objectifs de la transition écologique, notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources et la prévention des pollutions. Chaque dépense analysée est cotée (favorable, défavorable ou neutre). Cette analyse se traduit par une annexe spécifique, intégrée au compte financier unique, qui permet de rendre lisible l'impact environnemental des choix budgétaires.

Pour l'exercice 2025, ce sont les axes 1 (atténuation du changement climatique) et 6 (préservation de la biodiversité) qui doivent être analysés et intégrés dans l'annexe du CFU. Voici les graphiques analysant les dépenses pour ces deux axes :

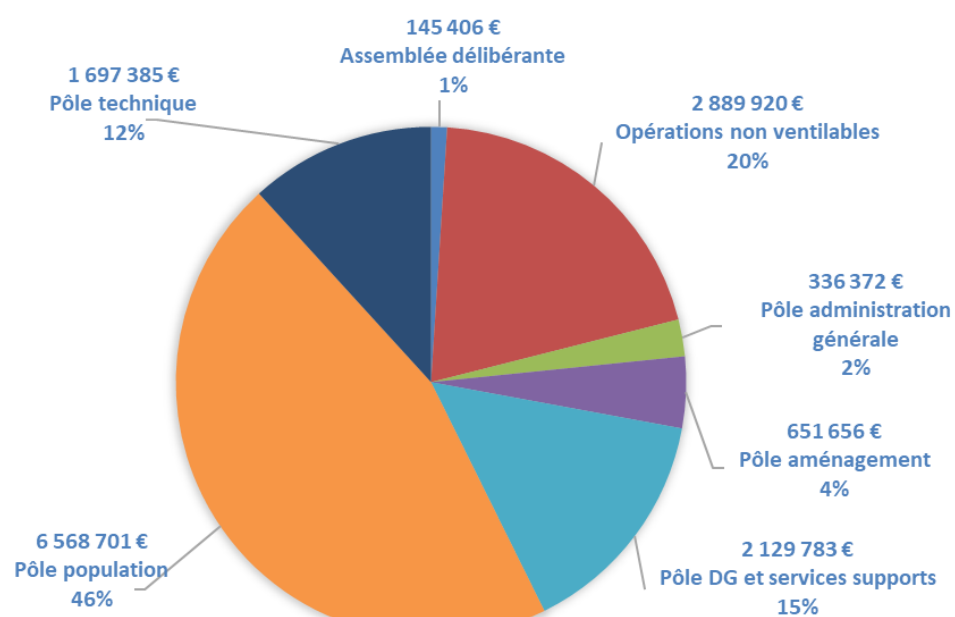
Classification des dépenses - Axe Atténuation



Classification des dépenses - Axe Biodiversité



ANNEXE 5 : REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR POLE



REPARTITION PAR POLE

ANNEXE 6 : RETROSPECTIVE DES COMPTES

COMPTES ADMINISTRATIFS VAUCRESSON

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'habitants	8 954	8 993	8 985	9 008	8 941	8 880	8 823
Nombre de résidences secondaires	59	63	63	63	63	115	107
Opérations de fonctionnement							
Recettes de Gestion							
- Impôts locaux	7 736 175	7 961 419	8 295 284	8 862 185	9 845 704	10 370 252	10 439 989
- Droits de mutation	1 190 614	1 448 461	1 070 895	1 277 027	857 780	812 646	1 130 233
- Attribution de compensation et DSC	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778
- Autres impôts et taxes	154 072	174 718	163 211	157 546	171 352	167 345	161 746
- Produits services domaines	1 976 625	1 348 393	1 751 142	1 929 709	1 960 168	1 950 500	2 436 468
- Revenus immeubles fermages	850 233	731 281	828 297	785 353	784 385	899 662	928 015
- DGF, Fonds dept TP	751 286	695 253	627 495	529 688	525 356	488 904	327 962
- Autres dotations et participations	733 236	713 172	614 981	695 545	660 094	701 586	826 365
- Produits des cessions d'immobilisations	95 066	81 500	5 710 125	531 000	424 252	1 119 672	615 642
- Autres (att de charges et fin, autres except)	51 537	56 412	68 646	37 836	202 558	174 397	150 672
Total Recettes de Gestion	14 548 622	14 220 387	20 139 854	15 815 667	16 441 428	17 694 741	18 026 870
Cession avec VO2			- 5 503 149				
Total Recettes de Gestion Hors VO2			14 636 705				
Dépenses de Gestion							
- Charges de personnel	- 4 931 329	- 5 185 642	- 5 368 575	- 5 485 682	- 5 869 401	- 6 301 947	- 6 525 009
- Charges à caractère général	- 3 312 613	- 2 879 808	- 3 151 088	- 3 717 642	- 3 966 556	- 4 093 272	- 4 055 868
- Autres charges courantes	- 892 345	- 901 806	- 826 473	- 821 802	- 864 219	- 966 596	- 979 775
- FCCT: Fonds de compensation des charges territoriales	- 1 574 381	- 1 522 782	- 1 480 488	- 1 480 488	-	- 832 714	- 1 206 332
- Fonds de solidarité des communes d'Ile de France	- 450 371	- 550 829	- 522 905	- 560 186	- 710 666	- 808 350	- 828 520
- Fonds de péréquation des recettes	- 801 913	- 951 414	- 962 987	- 1 048 897	- 1 030 083	- 987 681	- 485 120
- DIUCO							- 277 633
- Prélèvement SRU	-	-	-	-	-	111 374	-
- Charges financières	- 189 112	- 174 163	- 154 786	- 154 600	- 148 846	- 162 490	- 60 925
- Charges exceptionnelles	- 320 034	- 46 252	- 93 098	- 47 713	- 69 223	- 22 233	- 42
Total Dépenses de Gestion	- 12 472 098	- 12 212 696	- 12 560 400	- 13 317 010	- 12 658 994	- 14 286 656	- 14 419 223
CP/DG	39,5%	42,5%	42,7%	41,2%	46,4%	44,1%	45,3%
Résultat réel de fonctionnement (R)	2 076 524	2 007 691	7 579 454	2 498 658	3 782 434	3 408 085	3 607 647
Résultat réel de fonctionnement avec VO2			2 076 305				
Opérations d'ordre							
Recettes d'ordre	147 626	76 238	91 167	202 280	77 492	90 401	111 153
Reprise de provisions	150 000		60 000	-		5 000	25 000
VC des immobilisations cédées	- 222 630	- 131 970	- 570 823	- 693 356	- 447 490	- 1 149 839	- 644 283
Autres dépenses d'ordre	- 66	-	- 5 208 791	- 248	- 100 299	- 14 924	- 14 067
Dotations aux amortissements et provisions	- 647 405	- 577 191	- 529 567	- 431 877	- 471 860	- 597 606	- 822 606
Total Opérations d'ordre	- 572 475	- 632 923	- 6 158 014	- 923 201	- 942 157	- 1 666 969	- 1 344 803
Cessions VO2			5 486 975				
Total Opérations d'ordre Hors VO2			- 671 039				
Total des Recettes de Fonctionnement	14 846 248	14 296 625	20 291 021	16 017 947	16 518 921	17 790 142	18 163 023
Total Dépenses de Fonctionnement	- 13 342 199	- 12 921 857	- 18 869 581	- 14 442 491	- 13 678 643	- 16 049 026	- 15 900 179
Résultat comptable (R)	1 504 049	1 374 768	1 421 440	1 575 456	2 840 277	1 741 116	2 262 844
Résultat comptable (R) Hors VO2			1 405 266				
EBF	17,8%	15,7%	15,9%	17,1%	24,3%	20,3%	20,4%
Dépenses de gestion avant FCCT et péréquations	- 9 645 433	- 9 187 671	- 9 594 020	- 10 227 439	- 10 918 245	- 11 657 911	- 11 899 251
% des charges personnel / dépenses réelles fonct	39,5%	42,5%	42,7%	41,2%	41,9%	42,6%	45,3%
DGF-péréquations	- 500 998	- 806 990	- 858 397	- 1 079 395	- 1 215 393	- 1 307 127	- 985 678
Indicateurs d'épargne en k€							
Recettes de gestion	14 452	14 151	14 435	15 302	15 895	16 487	17 421
Dépenses de gestion	11 962	11 992	12 312	13 114	12 440	14 101	14 358
Epargne Brute (CAF)	1 981	1 939	1 882	2 187	3 454	2 333	3 038
CAF Nette Comptable	1 718	1 309	1 705	1 813	2 743	632	2 853
Taux d'épargne brute	13,7%	13,7%	13,0%	14,3%	21,7%	14,2%	17,4%



COMPTES ADMINISTRATIFS VAUCRESSON

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérations d'investissement							
Recettes d'investissement							
- Subventions d'investissement	1 190 689	1 564 315	475 316	3 155 879	2 028 346	4 207 836	2 068 364
- Recettes sur Immobilisations	18 059	7 356	27 606	6 218	6 189	8 297	5 229
- FCTVA	393 285	468 541	237 140	511 920	278 333	1 168 148	1 876 496
- créances immobilisations corporelles					4 389 580		
- Emprunts	847 362	-	1 196 852	693 004			949 489
- Autres (TLE, taxe aménagement, dépôts et cautions, ...)	38 633	55 883	202 567	367 869	10 122	24 016	
Total Recettes d'Investissement	2 488 028	2 096 095	2 139 481	4 734 890	6 712 569	5 408 296	4 899 577
Cessions VO2			1 196 852	-	4 389 580		
Total Recettes d'Investissement hors VO2			942 629		2 322 989	5 408 296	4 899 577

Dépenses d'investissement							
- Dépenses d'immobilisations	3 456 176	1 868 918	5 000 024	4 008 092	8 777 916	12 358 476	4 959 330
- Subventions d'équipement versées	196 985	131 256	154 234	39 034	31 441	438 365	300 899
- Remboursements d'emprunts	283 424	642 011	242 973	193 815	202 683	1 713 569	201 518
- Taxe d'aménagement, dépôts et cautionnements	16 607	623	22 717	17 702	10 808		
- Autres immobilisations financières			4 555 455			257 175	
Total Dépenses d'Investissement	3 953 192	2 642 808	9 975 403	4 258 642	9 022 848	14 767 585	5 461 746
Cession VO2			4 389 580				
Total Dépenses d'Investissement hors VO2			5 585 823				

Résultat Réel d'Investissement avec VO2	-	1 465 164	-	546 713	-	7 835 922	476 247	-	2 310 279	-	9 359 289	-	562 169	
Résultat Réel d'Investissement hors VO2					-	4 643 194			-	6 699 859	-	9 359 289	-	562 169

Opérations d'ordre							
Recettes d'ordre	949 303	842 869	6 518 176	1 240 992	2 190 337	2 367 090	2 063 976
Dépenses d'ordre	376 828	209 946	372 143	317 790	1 248 180	700 122	719 573
Total Opérations d'ordre avec VO2	572 475	632 923	6 146 033	923 202	942 157	1 666 969	1 344 403
Cession VO2			5 486 975				
Total Opérations d'ordre hors VO2			659 058				

Total Recettes d'Investissement avec VO2	3 437 331	2 938 964	8 657 657	5 975 882	8 902 906	7 775 387	6 963 553
Total Dépenses d'Investissement Avec VO2	4 330 020	2 852 754	10 347 546	4 576 433	10 271 028	15 467 707	6 181 319

Résultat Comptable d'Investissement (E)	-	892 689	86 210	-	1 689 889	1 399 449	-	1 368 122	-	7 692 320	782 234
--	---	---------	--------	---	-----------	-----------	---	-----------	---	-----------	---------

Résultat Comptable d'Investissement (E) Hors VO2				-	3 984 136			-	5 757 702		
---	--	--	--	---	-----------	--	--	---	-----------	--	--

Résultat réel de l'exercice	1 183 835	2 093 901	5 889 565	3 898 107	2 414 312	4 284 236	4 389 881
------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Résultat comptable de l'exercice	611 360	1 460 978	-	268 449	2 974 906	1 472 155	-	5 951 204	3 045 078
---	----------------	------------------	----------	----------------	------------------	------------------	----------	------------------	------------------

Résultat comptable de l'exercice Hors VO2	-	-	-	2 566 889	-	2 917 425	-	5 951 204	3 045 478
--	----------	----------	----------	------------------	----------	------------------	----------	------------------	------------------

BILAN DES COMPTES DE GESTION

(k€)	2019	Var n-1	2020	Var n-1	2021	Var n-1	2022	Var n-1	2023	Var n-1	2024	Var n-1	2025	Var n-1
ACTIF														
Immobilisations	90 717	2 818	92 109	1 382	100 861	8 752	104 475	3 614	107 520	3 045	119 362	11 843	123 193	3 830
Créances	1 676	64	2 277	601	2 343	66	1 232	1 110	1 342	110	1 235	107	1 647	412
Disponibilités	3 897	960	4 738	841	4 029	709	8 430	4 401	10 357	1 927	4 585	5 772	7 172	2 586
Comptes de régul	-	-	-	-	-	-	1	1	1	0	0	1	0	-
Total	96 290		99 124		107 233		114 138		119 220		125 183		132 011	

	2019	Var n-1	2020	Var n-1	2021	Var n-1	2022	Var n-1	2023	Var n-1	2024	Var n-1	2025	Var n-1
PASSIF														
Fonds Propres	90 241	2 971	93 683	3 442	101 138	7 454	107 302	6 164	112 425	5 123	120 055	7 630	126 212	6 157
Dettes financières long terme	5 007	558	4 351	656	5 451	1 100	5 920	470	5 211	710	3 442	1 769	4 172	730
dont dette bancaire	4 097		3 455	642	3 270	185	3 769	489	3 106	663	1 405	1 701	1 220	185
Fournisseurs	450	123	549	99	515	35	684	170	1 116	432	1 527	411	953	575
Dettes court terme	460	416	35	425	98	63	192	94	299	107	14	285	553	539
Comptes de régul + provisions	132	123	506	374	33	473	40	7	170	130	145	24	121	24
Total	100 387		102 579		110 503		117 907		122 326		126 588		133 231	

BFR	1 226	187	1 728	502	1 828	101	548	1 280	226	322	292	519	694	986
------------	--------------	------------	--------------	------------	--------------	------------	------------	--------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Indicateurs de trésorerie														
variation de trésorerie constatée	960		841	-	709		4 401		1 927	-	5 772		2 586	
Résultat de l'exercice	611		1 461	-	2 566		2 975		1 472	-	5 951		3 045	
Variation BFR	187		502	-	101		1 280		322		519		986	
Variation Dettes court/long terme	974		1 081		1 162		564		603		2 054		1 270	
Variation de trésorerie calculée	1 398		122	-	1 504		4 819		1 191	-	7 486		2 761	

Endettement														
- Encours total de la dette au 31/12	4 097		3 455		3 270		3 769		3 106		1 405		1 220	
- Annuité de la dette	283		642		185		194		663		1 700		185	

